Député du Maine-et-Loire

Angers, le 10 12 2018

Monsieur -

Vous m'avez récemment fait part de votre inquiétude relative à l'abaissement de la vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire et je vous en remercie. Je tenais à vous redonner par ce courrier les raisons de cette décision gouvernementale que je soutiens sans réserve, même si j'entends votre insatisfaction.

Pour la quatrième année consécutive, la mortalité sur les routes s'est aggravée en France, avec près de 3 500 tués et 70 000 blessés en 2017. Or, 55% des accidents mortels se produisent sur les routes secondaires. Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), les excès de vitesse sont la cause principale de 26% des accidents mortels. Ramener la vitesse limite de 90 km/h à 80 km/h sur l'ensemble de ces routes est donc indispensable et urgent. Cette décision permettra de diminuer de 200 à 400 le nombre annuel des tués sur les routes, la distance d'arrêt d'urgence passant de 81 à 64 m.

Au regard de ces centaines de vies sauvées par an, l'argument de l'allongement de la durée des trajets paraît dérisoire : le temps de trajet ne sera allongé que de manière très marginale, seulement 3 minutes supplémentaires pour un trajet de 40 km !

Les automobilistes ont tout à gagner au 80 km/h, une limite déjà adoptée en Suisse, aux Pays-Bas et en Norvège (70 km/h même en Suède, qui est le pays européen avec la plus faible mortalité routière). Outre une sécurité améliorée, ils pourraient bénéficier d'économies de carburant (120 euros par an en moyenne), une diminution des émissions polluantes (jusqu'à -30%) et du bruit.

Enfin, je tenais à vous préciser que :

- cette mesure ne concernera que les routes à double sens sans séparateur central ;
- le gouvernement a prévu d'évaluer les effets réels de l'abaissement de la vitesse à 80 km/h au bout de deux ans. Si l'efficacité de la mesure n'était alors pas confirmée, nous reviendrons sur cette disposition.

Soyez assuré de ma détermination à œuvrer pour la sécurité des Français.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma meilleure considération.

Matthieu Orphelin Député du Maine-et-Loire

144